



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Distribution limitée

CE/13/4.CP/1
Paris, le 19 février 2013
Original : français

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Quatrième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II
11-14 juin 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Élection d'un(e) président(e), d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'un rapporteur de la Conférence des Parties

Décision requise : paragraphe 3

1. Comme prévu dans le Règlement intérieur de la Conférence des Parties (article 5), la Conférence élit un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et un rapporteur. La Conférence des Parties voudra peut-être envisager d'élire un Bureau composé en tout de six membres, soit un membre provenant de chacun des groupes électoraux établis par la Conférence générale de l'UNESCO.

2. Le mandat du/de la président(e), des vice-président(e)s et du rapporteur courra depuis l'ouverture de la session en cours jusqu'à l'ouverture de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties, lorsqu'un nouveau Bureau sera élu.

3. PROJET DE RESOLUTION 4.CP 1

La Conférence des Parties,

1. *Élit *** (nom/Partie) Président(e) de la Conférence des Parties ;*
2. *Élit *** (nom/Partie) Rapporteur de la Conférence des Parties ;*
3. *Élit *** (Partie), *** (Partie), *** (Partie) et *** (Partie) vice-président(e)s de la Conférence des Parties.*